

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

592^{EME} REUNION

19 AVRIL 2016

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR (DXCII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 592^{ème} réunion tenue le 19 Avril 2016, à Addis Abéba, a consacré une séance publique à l'examen du thème: rôle décisif des politiques de déradicalisation dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Le Conseil, à cette occasion, a suivi une communication de l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, ainsi que celles des représentants des Etats membres de l'UA, des partenaires internationaux, des Institutions spécialisées et des organisations de la société civile.

Le Conseil a rappelé les décisions antérieures de l'UA sur la question du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique et a, une fois encore, souligné le caractère fondamental des dispositions contenues dans les communiqués PSC/AHG/COMM.(CDLV) et PSC/AHG/COMM. 1(DLXXI) adoptés lors de ses 455^{ème} et 571^{ème} réunions. Le Conseil a, en outre, rappelé le communiqué PSC/PR/COMM.(DXLIII) ainsi que le Communiqué de presse PSC/PR/BR.2(DLX) adoptés par ses 543^{ème} et 560^{ème} réunions tenues respectivement le 11 septembre 2015 et le 26 novembre 2015, qui définissent de manière détaillée, un cadre global pour la mise en œuvre des instruments de l'UA et des instances internationales pour la lutte contre-terrorisme en Afrique.

Le Conseil et les participants ont exprimé leur vive préoccupation face à l'escalade du terrorisme en Afrique, ainsi que par l'expansion géographique des attaques terroristes dont les techniques, les cibles, les acteurs, les méthodes de recrutement et les modes de financement ne cessent de changer. Ils ont condamné très fermement les attaques terroristes qui continuent d'être perpétrées en Afrique contre les lieux publics, les établissements scolaires, les hôtels, les marchés, ainsi que les lieux de culte, faisant des centaines de morts, et de très nombreux blessés et entraînant le déplacement de millions de personnes. Ils ont noté que les récentes attaques au Burkina Faso, au Cameroun, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Libye, au Mali, au Nigeria et en Somalie se sont déroulées dans un contexte marqué par la montée des activités terroristes à travers le monde.

Le Conseil et les participants ont noté que l'extrémisme violent constitue une grave menace pour la paix et la sécurité en Afrique, soulignant qu'il est essentiel, dans le cadre de la quête d'une Afrique stable et prospère dans le contexte des objectifs définis dans l'Agenda 2063, de répondre à ce fléau à la fois à travers des mesures préventives et des actions de lutte. Ils ont par ailleurs noté que l'extrémisme violent qui a un caractère transnational, n'est pas lié à une idéologie particulière, d'où la nécessité pour les Etats membres de l'UA de s'appuyer sur une approche globale et multidimensionnelle dans la lutte contre les différentes sources de la radicalisation qui alimentent le terrorisme. Ils ont souligné la nécessité de citer nommément ceux qui soutiennent, de quelque manière que ce soit, les activités terroristes et la radicalisation. Ils ont souligné que la nécessité dans l'approche globale de s'attaquer à toutes les organisations et groupes terroristes partout où ils sont, sans préjudice des dispositions pertinentes de la Charte des Nations unies et du Droit international, et en tenant compte du

fait que toutes ces entités adoptent la même approche idéologique fondée sur l'usage de la force et de violence pour parvenir à leurs fins.

Le Conseil et les participants ont noté que l'extrémisme violent choisit comme cible des personnes et des groupes frustrés par les manquements dans la gouvernance, le déni des droits humains fondamentaux et l'absence d'opportunités pour assurer la participation politique, économique et sociale, entre autres. A cet égard, ils ont souligné la nécessité d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de créer des opportunités d'emplois, comme moyens efficaces de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ils ont également lancé un appel en faveur de la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité civile, de la promotion des valeurs de tolérance, d'humanisme, ainsi que le respect du caractère sacré de la vie humaine, le développement des infrastructures, la consolidation du secteur de l'économie et des finances, l'élaboration et la diffusion d'un discours alternatif pour contrer l'extrémisme, la mise en place de programmes de sensibilisation adaptés, la prise en compte des différents niveaux des audiences ciblées, en partant du niveau primaire et secondaire comme étape permettant de promouvoir l'avènement d'une génération éprise de paix et de tolérance.

Le Conseil et les participants ont fortement souligné la nécessité pour les Etats membres d'adopter des politiques et programmes de contre-radicalisation et de déradicalisation prenant en compte le respect des droits humains, la diversité et les libertés. A cet égard, ils ont précisé que l'on ne saurait assez souligner le rôle des organisations de la société civile, y compris les autorités et les leaders confessionnels, les établissements d'enseignement formel et informel, la réponse aux problèmes socio-économiques pour réduire la vulnérabilité aux idéologies extrémistes, les réformes législatives, la mise en place de programmes de réinsertion en milieu carcéral et le renforcement des capacités à l'échelle nationale, en vue d'assurer l'efficacité et la pérennité de la mise en œuvre des mesures de contre-radicalisation. Ils ont relevé que l'internet et les réseaux sociaux ont été utilisés pour radicaliser la société, surtout la jeunesse. A cet effet, ils ont lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils adoptent des mesures en vue d'une surveillance étroite de la façon dont les réseaux sociaux sont utilisés et de s'en servir pour véhiculer un discours alternatif, fondé sur la tolérance et la non-violence. Ils ont souligné la nécessité d'une stratégie continentale globale pour conduire la lutte contre la cybercriminalité et le cyber terrorisme.

Le Conseil et les participants ont reconnu la nécessité de mettre pleinement en œuvre les décisions du Conseil et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives au financement du terrorisme. Ils ont appelé la communauté internationale à faire montre de la volonté politique nécessaire pour obliger les Etats et les entités qui soutiennent et financent le terrorisme à mettre un terme à leur appui. Ils ont également appelé au renforcement des capacités des Etats membres en vue de leur permettre d'honorer leurs obligations aux termes des décisions et résolutions précitées.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance que revêt la lutte contre le phénomène des « terroristes combattants étrangers », à travers des efforts nationaux en appui à l'effort collectif coordonné, en ayant à l'esprit que ce phénomène constitue l'aspect le plus dangereux de la menace terroriste, au regard de la multiplicité de ses dimensions et causes. Ils ont noté la nécessité d'une ferme volonté politique pour arrêter le flux des « terroristes combattants étrangers » dans les zones de conflit et faire en sorte que les parties concernées répondent de leurs actes à cet égard.

Le Conseil et les participants ont exhorté les Etats membres à harmoniser et à partager leurs expériences s'agissant de leurs stratégies nationales de contre-radicalisation et de déradicalisation. A cet égard, ils ont lancé un appel pour la mise en place d'une plateforme de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie continentale de contre-radicalisation et de déradicalisation, y compris sur la possibilité d'organiser une conférence sur ce thème au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Conseil et les participants ont souligné la nécessité de procéder au renforcement des partenariats avec les acteurs continentaux et la communauté internationale dans la poursuite de la lutte contre la radicalisation, le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a souligné la nécessité de réactiver ses Comités sur les sanctions et sur le contre-terrorisme, en vue de lui permettre de s'attaquer efficacement à la question du terrorisme et de la radicalisation en Afrique.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.

2016-04-19

Press Statement of the 592nd Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 19 April 2016, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/741>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)